

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 16 octobre 2024

**ADOPTION DES
TARIFS 2025**

Convocation du : 9 octobre 2024

N° CC_2024_0115

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Ines AYEYEB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Amine MEHDI par Christian DUPESSEY, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Alain LETESSIER par Marion BARGES-DELATTRE, Sophie VILLARI par Pascal SAUGE

Excusés :

François LIERMIER, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT

Les différents tarifs à appliquer par Annemasse-Agglomération sont actualisés dans les conditions définies dans les documents annexés à la présente délibération.

Certains tarifs pour Château Bleu évoluent au 1 septembre 2025. Les tarifs correspondants fixés précédemment par les délibérations CC_2023_0148 restent valides du 1^{er} janvier au 31 août 2025 inclus.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER les actualisations des tarifs des budgets principal, eau, ordures ménagères, assainissement collectif et non collectif et transports urbains, à appliquer pour 2025 (sauf mentions contraires), conformément aux tableaux joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC_2024_0115-DE



Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Valons Agglomération

Direction des Finances,

de la prospective et de l'évaluation (DFPE)

Version du 30/09/2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC_2024_0115-DE

**BUDGET EAU**

Tarifs à partir du 01/01/2025

DESIGNATION	Tarif à partir du 01/01/2025 (en € H.T.)	Tarif 2024 € H.T.	Commentaires
Travaux de branchements - Maisons individuelles et immeubles			
<u>Prise en charge sur conduite :</u>			
Maisons individuelles (forfait)	323,99 €	315,32 €	
Immeubles (forfait)	439,70 €	427,93 €	
plus value pour fonte (%)	20%	20%	applicable aux tarifs "prise en charge sur conduite"
<u>Terrassement et branchement < 10 ml</u>			
Chemin rural (par ml)	208,27 €	202,70 €	
Voirie communale (par ml)	393,43 €	382,90 €	
Voirie départementale ou communale à grand trafic (par ml)	659,56 €	641,91 €	
Forfait aspiratrice (par heure)	256,88 €	250,00 €	
plus value pour fonte (%)	20%	20%	applicable aux tarifs "terrassage et branchement" < 10 ml
<u>Regard Compteur</u>			
Regard isothermique (forfait)	323,99 €	315,32 €	
Regard béton (forfait)	1 064,56 €	1 036,07 €	
<u>Compteur et plomberie</u>			
15 mm (forfait)	92,57 €	90,09 €	
25 ou 30 mm (forfait)	254,57 €	247,76 €	
40 mm (forfait)	358,71 €	349,11 €	
supérieur à 40 mm	frais réels		sur devis
Travaux de branchement - Lotissements et grands ensembles immobiliers			
<u>Travaux de branchement</u>			
Réalisation du branchement	frais réels	frais réels	
Déplacement (forfait)	37,03 €	36,04 €	
Suppression vieux branchement (forfait)	676,93 €	658,81 €	
Travaux soumis à sujétions particulières (y compris les travaux de nuit)	frais réels	frais réels	

DESIGNATION	Tarif à partir du 01/01/2025 (en € H.T.)	Tarif 2024 € H.T.	Commentaires
Interventions sur les branchements			
<u>Ouverture ou fermeture de branchement (forfait)</u>	60,17 €	58,56 €	Notamment en application des articles 25 et 37 du règlement de service
<u>Pose compteurs individualisés :</u>			
De 0 à 10 logements (unité)	40,09 €	39,02 €	
De 11 à 20 logements (unité)	32,41 €	31,54 €	
De 21 à 50 logements (unité)	27,77 €	27,03 €	
A partir de 51 logements (unité)	26,62 €	25,91 €	
Constat de visite technique supplémentaire			
Au delà de 2 unités par immeubles (forfait)	81,00 €	78,83 €	
Poteaux d'incendie			
Contrôle poteaux d'incendie (unité)	Fixé par convention	Fixé par convention	
Frais divers et sanctions			
Prélèvement sur poteau d'incendie ou sur le réseau sans compteur, branchement clandestin, non autorisé (forfait)	889,85 €	866,03 €	Si nécessaire, en plus de la facturation du forfait, une facture correspondant au coût des travaux réalisés pour la remise en état est établie.
Manœuvre frauduleuse du système de comptage (Bypass compteur, rupture plombs - scellés - bague, retournement compteur) (forfait)	556,15 €	541,27 €	En application de l'article 32 du règlement de service.
Forfait déplacement pour absence lors du rendez-vous de pose compteur, ou accès compteur refusé (forfait)	55,62 €	54,13 €	
Intervention non autorisée sur les ouvrages exploités par la collectivité (manipulation sans autorisation de vannes ou bouche à clé, etc ...) (forfait)	556,15 €	541,27 €	Correspond aux préjudices et frais de gestion engendrés, en application de l'article 59 du règlement de service. Les travaux de remise en état seront facturés en sus au réel.
Vérifications à la demande de l'abonné			
<u>Passage du compteur au banc d'essai (comprend la dépose, l'envoi à la société, le cout de la vérification, la repose et les frais de gestion ED EF)</u>			
Compteur ø 15, 20 (forfait)	231,42 €	225,23 €	En cas de contestation, quand à la fiabilité du compteur servant à la facturation de ses consommations, l'abonné peut demander à faire un étalonnage de l'appareil de mesure. Si le compteur est déclaré conforme, les frais de contrôle sont à sa charge, dans le cas contraire à celle du Service des Eaux.
Compteur ø 25, 30, 40 (forfait)	242,99 €	236,49 €	
Compteur ø 50 (forfait)	260,36 €	253,39 €	
Compteur ø 40, 50, 60 bride (forfait)	323,99 €	315,32 €	
Compteur ø 80 , 100 bride (forfait)	428,14 €	416,68 €	
<u>Pose d'un compteur à tête émettrice (forfait)</u>	92,57 €	90,09 €	

DESIGNATION	Tarif à partir du 01/01/2025 (en € H.T.)	Tarif 2024 € H.T.	Commentaires
Fourniture d'eau temporaire			
Pose d'un compteur chantier ou un abonnement temporaire (forfait)	229,13 €	223,00 €	Notamment en application de l'article 9 du règlement de service
Prélèvement sans compteur autorisé pour un abonnement temporaire (un comptage sera toujours favorisé) y compris volume consommé (par jour et par point de consommation - exemples : attelage, etc.)	2,14 €	2,08 €	
Prélèvement sans compteur autorisé pour un chantier (un comptage sera toujours favorisé) y compris volume consommé (forfait)	458,27 €	446,00 €	
Eau (consommation/abonnement)			
<u>Eau</u>			
Eau consommée (m ³)	1,39 €	1,21 €	Abonnés dont la résidence administrative est situé sur le territoire du SRB (communes de Nangy, Fillinges, Monnetier-Mornex) : application du tarif délibéré par le SRB
Eau - tarif fuite dans les locaux professionnels (m ³)	0,25 €	0,22 €	
Eau consommée - Abonnés sur le territoire SRB (m ³)	Tarif SRB	Tarif SRB	
<u>Cas particuliers:</u>			
Syndicat Rocailles Bellecombe (m ³)	Fixé par convention	Fixé par convention	Fourniture eau en gros - convention échanges d'eau
Thonon Agglomération (ex : Syndicat des eaux Moises et Voirons), Forage des Moulins, Source des Pralets (m ³)	Fixé par convention	Fixé par convention	Fourniture eau en gros

DESIGNATION	Tarif à partir du 01/01/2025 (en € H.T.)	Tarif 2024 € H.T.	Commentaires
Abonnement			
Compteur 15 mm (forfait)	40,00 €	40,00 €	L'abonnement est indépendant du volume d'eau consommé. L'abonnement est calculé au prorata du nombre de mois. Facturation par mois entier. Tout mois commencé est dû. Tarif annuel
Compteur 20 mm (forfait)	56,00 €	56,00 €	
Compteur 25 mm (forfait)	65,00 €	65,00 €	
Compteur 30 mm (forfait)	77,00 €	77,00 €	
Compteur 40 mm (forfait)	96,00 €	96,00 €	
Compteur 50 mm ** (forfait)	115,00 €	115,00 €	
Compteur 60 mm ** (forfait)	161,00 €	161,00 €	
Compteur 80 mm ** (forfait)	249,00 €	249,00 €	
Compteur 100 mm ** (forfait)	287,00 €	287,00 €	
Compteur 200 mm ** (forfait)	316,00 €	316,00 €	
Débitmètre 100 mm ** (forfait)	287,00 €	287,00 €	
Débitmètre 200 mm ** (forfait)	316,00 €	316,00 €	
Abonnés sur territoire SRB (forfait)	Tarif SRB	Tarif SRB	Abonnés dont la résidence administrative est située sur le territoire du SRB (communes de Nangy, Fillinges, Monnetier-Mornex) : application du tarif délibéré par le SRB
** Concerne uniquement les abonnés autres que domestiques et les installations desservant plusieurs logements.			
Frais pour non-paiement d'une facture d'eau			
Frais de dossier (forfait)	11,46 €	11,15 €	Frais de relance en recommandé
Frais de remise en eau suite à coupure pour impayé (forfait)	58,41 €	56,85 €	Ils sont facturés à chaque remise en eau suite à coupures impayées pour tous les locaux à l'exception des habitations principales
Redevance prélèvement			
Agence de l'Eau (m ³)	0,075 €	0,075 €	Elle est calculée en fonction du nombre de m3 d'eau facturé rapporté au montant global de la redevance payée à l'Agence de l'Eau
Coût horaire pour prestation de service:			
Heures normales (par heure)	27,21 €	26,48 €	en application de l'article 15 du règlement de service
Majoration Heures week end, nuit et jours fériés (% du coût horaire main d'œuvre)	100% du tarif heures normales	100% du tarif heures normales	
Coût des démarches et déplacement d'un agent pour la relève d'un compteur, après 3 (trois) passages consécutifs sans relève réelle (forfait)	45,83 €	44,60 €	

DESIGNATION	Tarif à partir du 01/01/2025 (en € H.T.)	Tarif 2024 € H.T.	Commentaires
Individualisation des compteurs : instruction technique et administrative des demandes d'individualisation			
De 0 à 10 logements (unité)	106,95 €	104,09 €	
De 11 à 20 logements (unité)	213,90 €	208,18 €	
De 21 à 50 logements (unité)	320,86 €	312,27 €	
A partir de 51 logements (unité)	427,81 €	416,36 €	
Tarifs divers :			
Contrôle des installations privées en cas d'utilisation d'une autre ressource d'eau (forfait)	45,83 €	44,60 €	en application de l'article 37 du règlement de service
Contre visite sur des installations privées non conforme (protection du réseau public non garanti) (forfait)	45,83 €	44,60 €	conformément à l'article 37 du règlement de service
Frais de gestion sur les fournitures et prestations externalisées (travaux réalisés par prestataire) (%)	22%	22%	Majoration du prix d'achat pour frais d'approvisionnement et de stockage ou du prix de la prestation pour gestion administrative les fournitures ne figurant pas aux présents tarifs seront facturées au prix d'achat avec ce coefficient
Frais d'études et de gestion d'un sinistre sur le réseau (exemple détérioration d'un branchement) causé par un tiers (forfait)	343,70 €	334,50 €	Hors frais de remise en état qui seront facturés au réel
Travaux réalisés par prestataire externe	Frais réels	Frais réels	
Fourniture de petites pièces de plomberie (forfait)	21,39 €	20,82 €	
Fourniture d'une bouche à clé (forfait)	96,26 €	93,68 €	
Etude comprenant le devis, le suivi administratif et technique pour la pose de compteur de diamètre supérieur ou égal à 25 mm (forfait)	160,43 €	156,14 €	
Refacturation des frais d'occupation du domaine public	Frais réels	Frais réels	
Installation de chantier (panneaux, déviation, barrières, ...) (forfait)	213,90 €	208,18 €	